

Comité de l'agriculture

**RÉSUMÉ DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DES
FLEXIBILITÉS DE L'OMC PAR LES PMA ET LES PDINPA (G/AG/GEN/214)**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Paragraphe 8

"Nous réaffirmons l'importance d'une mise en œuvre et d'un suivi effectifs de la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. À cet égard, nous nous engageons à avoir un programme de travail spécifique au Comité de l'agriculture pour examiner comment cette décision pourrait être rendue plus effective et opérationnelle conformément à l'article 16 de l'Accord sur l'agriculture et tenir compte des préoccupations soulevées par les Membres dans leurs communications actuelles et futures. Le programme de travail tiendra compte des besoins des PMA et des PDINPA afin d'accroître leur capacité de résilience pour répondre à une grave instabilité alimentaire, y compris en examinant comment utiliser au mieux les flexibilités pour stimuler leur production agricole et améliorer leur sécurité alimentaire intérieure selon les besoins en situation d'urgence."

Conformément au paragraphe 8 de la Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire², le Comité de l'agriculture, à sa réunion des 21 et 22 novembre 2022, a établi un programme de travail ainsi que des domaines thématiques à examiner dans ce cadre, et des méthodes de travail et une planification pour l'avenir.³ Le Comité est également convenu de mettre en place un groupe de travail chargé de mener les discussions thématiques au titre du programme de travail. Lors de la première réunion du Groupe de travail tenue le 7 décembre 2022, les Membres ont achevé la mise au point d'un questionnaire portant sur les besoins et les difficultés des PMA et des PDINPA en matière de sécurité alimentaire et leur utilisation des flexibilités de l'OMC afin d'orienter et d'éclairer les discussions de fond menées dans le cadre du programme de travail.

Le questionnaire, figurant dans le document G/AG/GEN/214, a été distribué à tous les Membres le 8 décembre 2022, et il leur était demandé de communiquer leurs réponses au Secrétariat avant le 3 février 2023. La présente note contient un résumé des réponses des Membres au questionnaire reçues par le Secrétariat au 3 avril 2023. Par souci de concision, les éléments de contexte et les justifications fournis par les Membres dans leurs réponses n'y sont pas reproduits. Les Membres concernés auront la possibilité de faire part de ces éléments de contexte et justifications pendant les discussions qui se tiendront à ce sujet au sein du Groupe de travail.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC. Il incorpore les réponses additionnelles reçues après la distribution de la version précédente sous la cote RD/AG/103.

² WT/MIN(22)/28-WT/L/1139.

³ G/AG/35.

1 INTRODUCTION

1.1. Le questionnaire a été distribué aux Membres le 8 décembre 2022. Au 3 avril 2023, 29 réponses avaient été reçues au total, de la part de l'Argentine; de l'Australie; du Bangladesh; du Brésil, du Canada; du Chili; de la Chine; de la Corée, Rép. de; de l'Égypte; des États-Unis; de la Fédération de Russie; du Groupe des PMA; de Hong Kong, Chine; de l'Inde; du Japon; de Maurice; du Myanmar; du Népal; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; du Paraguay; de la République dominicaine; du Royaume-Uni; de Sri Lanka; de la Suisse; du Taipei chinois; de la Thaïlande; de la Türkiye; et de l'Union européenne. Le questionnaire contenait sept questions au total; des réponses n'ont pas été apportées à toutes par tous les Membres. Un résumé des réponses des Membres à ces différentes questions est présenté ci-après.

1.1 Quels sont les besoins des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PMA et PDINPA) afin d'accroître leur capacité de résilience pour répondre à une grave instabilité alimentaire?

1.2. La grande majorité des Membres ayant répondu à cette question étaient des PMA et des PDINPA. **L'accroissement de la production et de la productivité agricoles**, et l'accès à des **marchés agricoles et à des marchés des intrants ouverts et prévisibles** ont été désignés par plusieurs participants au questionnaire comme les principaux besoins des PMA et des PDINPA en vue de renforcer leur capacité de résilience pour répondre à une grave instabilité alimentaire. Il était estimé que la progression du processus de réforme de l'agriculture visant à limiter le recours au soutien interne ayant des effets de distorsion et l'établissement de conditions plus équitables pour le commerce des produits agricoles contribuaient à répondre à ces deux besoins fondamentaux.

1.3. Quelques participants ont souligné que la disponibilité des **financements** destinés à faciliter l'investissement dans l'agriculture et l'accès aux intrants, ainsi que la mise à disposition d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités afin d'assimiler les **nouvelles technologies agricoles**, y compris pour faire face aux défis climatiques, étaient nécessaires afin d'améliorer durablement la production et la productivité agricoles. La diversification du portefeuille des récoltes, l'amélioration des systèmes de gestion d'eau, des chaînes d'approvisionnement nationales et des infrastructures associées solides (comme les routes, les capacités d'entreposage, les réseaux de distribution et les marchés), la promotion des investissements du secteur privé dans l'agriculture et la facilitation de l'accès des petits exploitants agricoles au crédit sont autant d'éléments qui ont été mis en avant pour conférer de la résilience aux systèmes alimentaires locaux. Par ailleurs, il a été considéré que compte tenu de leurs vulnérabilités intrinsèques, les PMA et les PDINPA devraient bénéficier de conditions préférentielles pour accéder à des intrants agricoles à des prix raisonnables ainsi que pour accéder à des infrastructures logistiques et d'envoi internationales (par exemple, des conteneurs), en particulier pendant une crise. Quelques participants ont également fait allusion à de possibles décisions et mesures politiques (comme des mécanismes de réponse aux catastrophes, y compris les politiques de protection sociale, la détention de stocks publics et le maintien de stocks stratégiques); ces aspects liés aux politiques possibles sont restitués en détail dans les réponses aux questions suivantes.

1.4. La fiabilité des marchés internationaux de produits alimentaires, pour ce qui est de l'accès aux denrées, a été mise en avant par plusieurs participants. Ceux-ci ont en particulier signalé les incidences négatives des **restrictions à l'exportation** imposées par de grands pays exportateurs, qui limitent les capacités dont disposent les PMA et les PDINPA en vue d'importer des produits alimentaires à des prix abordables. Cette situation était devenue très problématique, d'autant plus que les besoins des PMA et des PDINPA en matière de consommation de produits alimentaires s'accroissaient en raison de l'évolution démographique et de leur dépendance excessive aux importations pour répondre à ces besoins au niveau national (la part des céréales dans les importations de produits alimentaires des PMA était près de trois fois supérieure à la moyenne mondiale). Plusieurs participants ont mis l'accent sur l'importance du financement et du soutien financier pour maintenir des niveaux normaux d'importations commerciales, en particulier en cas de grave instabilité alimentaire. Parmi les autres suggestions faites par les Membres en réponse à la question n° 1 figuraient la nécessité de diversifier les sources d'importations de produits alimentaires pour assurer un approvisionnement résilient et ininterrompu, et la mise en place d'un système d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire pour réagir efficacement et rapidement face aux crises.

1.2 Quelles sont les difficultés que rencontrent les PMA et les PDINPA dans l'utilisation des flexibilités⁴ prévues dans le cadre des règles de l'OMC relatives à l'agriculture pour stimuler leur production agricole et améliorer leur sécurité alimentaire intérieure selon les besoins en situation d'urgence?

1.5. La plupart des Membres ayant répondu à cette question étaient des PMA et des PDINPA. Certains participants ont fait valoir que les flexibilités existantes dans le cadre des règles de l'OMC relatives à l'agriculture n'étaient ni adaptées ni efficaces pour permettre aux PMA et aux PDINPA de remédier convenablement à leurs difficultés en matière de sécurité alimentaire. Ils ont attiré l'attention sur des cas où: **i)** l'accès aux flexibilités dépendait de la bonne volonté des donateurs; **ii)** les flexibilités liées aux engagements de réduction avaient déjà été intégrées dans les résultats du Cycle d'Uruguay et ne constituaient donc plus de véritables flexibilités; **iii)** des flexibilités avaient été accordées à des PMA et à des PDINPA en matière de contingents tarifaires alors que ces pays recouraient peu à ces contingents; et **iv)** des flexibilités étaient ménagées pour l'octroi de subventions à l'exportation alors que la principale difficulté pendant la crise avait été de se procurer/d'importer des produits alimentaires.

1.6. Dans les réponses, l'accent a également été mis sur les différences dans les niveaux de mesure globale du soutien (MGS) autorisés, un niveau *de minimis* insuffisant (10%) qui avait été encore réduit par la prescription en matière de calcul imposant l'utilisation de prix de référence extérieurs fixes fondés sur les prix de 1986-1988, y compris pour les programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, la MGS représentant un soutien dans le cadre des programmes de détention de stocks publics dans les pays en développement, ce qui permet d'acquérir des stocks à des prix administrés, et les conditions strictes de l'utilisation du soutien au titre de l'article 6:2 (en visant par exemple uniquement les producteurs ayant de faibles revenus ou dotés de ressources limitées). Certains participants ont fait allusion au manque de connaissances techniques/juridiques ou de ressources budgétaires pour utiliser les flexibilités en matière de subventions à l'agriculture. L'absence de toute flexibilité pour les PDINPA au titre de l'Accord sur l'agriculture a aussi été soulignée.

1.3 Quelles sont vos suggestions pour utiliser au mieux les flexibilités pour stimuler la production agricole et améliorer la sécurité alimentaire intérieure des PMA et des PDINPA selon les besoins en situation d'urgence?

1.7. Pour ce qui est des flexibilités dans le cadre de l'OMC, plusieurs réponses ont attiré l'attention sur une note détaillée du Secrétariat à ce sujet, figurant dans le document G/AG/W/227. Certains des Membres qui ont répondu au questionnaire ont indiqué qu'un lien important pouvait être établi entre leurs réponses à la question n° 3 et les réponses qui seraient apportées par les Membres, en particulier les PMA et les PDINPA, aux questions n° 1 et 2. Il a été relevé que la question de la meilleure utilisation possible des flexibilités dépendrait des situations locales et de la nature des situations d'urgence vécues, et que les Membres pourraient envisager d'élaborer des méthodologies détaillées et des critères objectifs pour mener un examen plus exhaustif de cette question. Un participant a rappelé que ces règles et les flexibilités associées étaient pour la plupart adaptées à des objectifs de moyen à long terme plutôt qu'à des mesures d'urgence en cas de crise de la sécurité alimentaire. Un autre participant a insisté sur la nécessité de reconnaître l'importance du traitement spécial et différencié (TSD) pour les PDINPA afin de leur permettre d'accéder aux choix politiques voulus dans le domaine de l'agriculture.

1.8. Plusieurs participants ont insisté sur le fait qu'un **commerce international des produits agricoles ouvert, prévisible, diversifié et axé sur le marché** constituait un élément important d'une approche intégrée en vue de faire face aux difficultés en matière de sécurité alimentaire intérieure et de créer des systèmes alimentaires résilients. Il a également été souligné que les difficultés en matière de sécurité alimentaire intérieure étaient souvent multidimensionnelles, et qu'un éventail de possibilités devait être déployé pour renforcer cette sécurité en tenant compte de la situation nationale de chaque pays. Quelques participants poussaient à abandonner le recours injustifié aux mesures restrictives qui pouvaient nuire à la sécurité alimentaire d'autres Membres. De la même façon, les distorsions causées par un niveau plus élevé de subventionnement chez d'autres Membres pourraient avoir des effets nocifs sur les économies et la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les pays en développement, y compris les PMA et les PDINPA.

⁴ Veuillez-vous reporter au document G/AG/W/227.

1.9. L'importance de l'investissement dans **la recherche et l'innovation dans le domaine agricole, les infrastructures rurales et le réseau d'encadrement** pour remédier aux difficultés actuelles et nouvelles en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire a été mentionnée dans plusieurs réponses. Certaines d'entre elles renvoyaient également au cadre de la catégorie verte, qui exemptait de tout plafond monétaire les dépenses de recherche et autres investissements publics dans le domaine agricole relevant des services de caractère général. La nécessité de garantir des sources d'approvisionnement alimentaire fiables en cas d'urgence se retrouvait fréquemment dans les réponses. L'aide alimentaire internationale, les régimes de protection sociale, les stocks nationaux, et les dispositifs internationaux ou régionaux de partage des stocks figuraient parmi les instruments pouvant être appliqués en cas de crise alimentaire.

1.10. Dans leurs réponses, les Membres avaient attiré l'attention sur les questions et possibles mesures suivantes⁵:

- a. Il était nécessaire d'améliorer la **transparence** concernant: **i)** l'utilisation par les PMA et les PDINPA des flexibilités actuellement prévues dans le cadre de l'OMC, en particulier au titre des piliers du soutien interne et de la concurrence à l'exportation; **ii)** la façon dont les règles actuelles de l'OMC limitaient les mesures prises par les PMA et les PDINPA en vue de stimuler leur production nationale et de renforcer leur sécurité alimentaire intérieure en cas d'urgence; **iii)** les mesures des Membres donateurs (aide alimentaire internationale, financement à l'exportation, etc.) en faveur des PMA et des PDINPA; et **iv)** les modalités selon lesquelles les PMA et les PDINPA pouvaient présenter des "*demandes d'assistance technique et financière*" comme évoqué au paragraphe 3 de la [Décision de Marrakech](#) pour que ces demandes soient dûment prises en compte.
- b. **Des activités et des ateliers d'assistance technique** devraient être régulièrement organisés par le Secrétariat afin de mieux faire connaître et comprendre aux PMA et aux PDINPA les flexibilités existantes dans le cadre de l'OMC et d'autres règles de l'OMC généralement applicables (par exemple les services de caractère général relevant de la catégorie verte, dans le but de renforcer la productivité et la résilience) pour s'orienter vers une meilleure application pratique de ces règles et flexibilités.
- c. Les PMA et les PDINPA devraient disposer d'une certaine flexibilité (par exemple sous la forme d'une dérogation) dans l'application des dispositions en matière de **propriété intellectuelle** relatives aux technologies agricoles, aux semences résistantes aux variations climatiques et autres produits agrochimiques.
- d. Dans le cadre du programme de travail prévu au paragraphe 8, **un examen devrait être mené** concernant: **i)** l'incidence sur la sécurité alimentaire des PMA et des PDINPA des disciplines existantes relatives aux subventions à l'exportation, aux restrictions à l'exportation, à l'achat et à la vente de stocks alimentaires publics constitués à des fins de sécurité alimentaire, à l'utilisation des stocks alimentaires d'urgence et à l'aide alimentaire d'urgence; **ii)** un mécanisme international de financement des produits alimentaires en cas de flambée des prix; **iii)** les possibilités en matière de production transfrontières de produits alimentaires dans le cadre de dispositifs internationaux de partage des terres; **iv)** le rôle des subventions aux intrants pour ce qui est de stimuler la production agricole durable dans les pays en développement; et **v)** l'évaluation de l'incidence de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire à court et long termes des PMA et des PDINPA. L'amélioration de la collecte de données relatives aux expéditions mondiales de produits alimentaires pourrait contribuer à cette tâche.

1.11. Les Membres participants ont notamment suggéré les moyens suivants pour améliorer encore la sécurité alimentaire des PMA et des PDINPA: nécessité de limiter le gaspillage alimentaire, favoriser la diversification des sources d'approvisionnement alimentaire pour pouvoir importer de différents pays et ainsi réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs, étudier comment renforcer les marchés intérieurs pour améliorer l'accès des producteurs aux marchés en vue de renforcer leur productivité et leur résilience et de limiter les pertes de produits alimentaires, établir un équilibre entre les productions nationales de cultures vivrières et de rapport, promouvoir la diversification des cultures, mettre en place des mécanismes de soutien et de réglementation des marchés pour

⁵ Certains éléments des réponses des Membres à la question n° 3 ont été résumés et inclus dans les réponses à la question n° 4 pour éviter les doublons.

répondre aux préoccupations des petits agriculteurs, et accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les exportations des PMA et des PDINPA. Certains de ces éléments ont été développés dans les réponses des Membres à la question n° 4.

1.12. Dans leurs réponses, les Membres ont affiché des positions contrastées quant à la **portée** du programme de travail relatif aux règles de l'OMC.

- a. Selon certains, ces règles avaient été rédigées longtemps auparavant, à une époque marquée par des excédents de production et des baisses de prix, et elles n'étaient donc pas adaptées au contexte actuel de hausses des prix, de volatilité des prix et de perturbations des chaînes d'approvisionnement. Le programme de travail ne devait donc pas se limiter aux règles existantes, mais plutôt se pencher sur la nécessité de disposer de mécanismes supplémentaires pour faire face aux situations d'urgence et surmonter toute lacune dans les règles existantes. Parmi les suggestions formulées figuraient l'octroi de flexibilités supplémentaires aux PMA et aux PDINPA, y compris s'agissant des disciplines existantes (MGS par produit et programmes de détention de stocks publics), et l'instauration de conditions égales en matière de soutien interne en éliminant la MGS supérieure aux niveaux *de minimis*.
- b. D'autres Membres ont souligné le grand nombre de règles et de flexibilités de l'OMC actuellement à la disposition des PMA et des PDINPA, notamment au titre des piliers du soutien interne et de la concurrence à l'exportation de l'Accord sur l'agriculture, ainsi qu'au titre de la Décision ministérielle de 1994 sur les PMA et les PDINPA, de celle de Bali sur les services de caractère général et de celle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation. Ces Membres estimaient également que toute discussion sur des flexibilités supplémentaires irait au-delà de la compétence du Comité de l'agriculture. S'agissant des règles et flexibilités relatives aux PDINPA au titre du pilier concurrence à l'exportation, un Membre participant a mentionné la nécessité de revoir la liste actuelle des PDINPA et il a préconisé un mécanisme de reclassement pour retirer de cette liste les Membres dont la situation commerciale avait changé.

1.4 Comment les Membres peuvent-ils aider les PMA et les PDINPA à accroître leur capacité de résilience pour répondre à une grave instabilité alimentaire et quelles sont les difficultés que rencontrent ces pays dans ce cadre?

1.13. Certains participants ont donné des exemples précis de leurs programmes internationaux de coopération et d'aide dans le domaine de l'agriculture destinés à soutenir les PMA et les PDINPA, y compris en collaboration avec des organisations internationales et par l'intermédiaire du secteur privé dans les pays bénéficiaires. Les notifications NF présentées par les participants au Comité ont également été mentionnées.

1.14. Les suggestions des Membres pour aider les PMA et les PDINPA à "accroître leur capacité de résilience pour répondre à une grave instabilité alimentaire" pouvaient être regroupées dans les grandes catégories suivantes:

- a. La **fourniture en temps utile d'aide alimentaire** aux PMA et aux PDINPA dans le besoin, en accord avec les décisions applicables de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation, pour accroître leur approvisionnement national en produits alimentaires en cas de pénuries alimentaires et d'urgence, a été mise en avant dans plusieurs réponses. Les participants ont indiqué leur préférence pour les transferts en espèces afin d'éviter les distorsions des échanges et de soutenir la production et la résilience au niveau local; en cas d'aide alimentaire en nature, ils privilégiaient les achats locaux ou régionaux de denrées. L'amélioration de la transparence des transactions relevant de l'aide alimentaire internationale, y compris la monétisation, a également été soulignée dans certaines réponses. Un participant a indiqué que les règlements d'importation appliqués par les pays bénéficiaires à l'aide alimentaire internationale devaient être transparents pour assurer une fourniture en temps utile de l'aide alimentaire en cas d'urgence.
- b. **L'assistance technique et financière, le renforcement des capacités et le transfert de technologie** pouvaient jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité

alimentaire intérieure et de la résilience à long terme des PMA et des PDINPA, en particulier: **i)** la recherche collaborative, le partage des meilleures pratiques nationales en matière de production agricole et de technologies associées (par exemple la lutte phytosanitaire intégrée, la rotation des cultures, l'agriculture sans labour, la mise en jachère), y compris concernant l'efficacité des différents types d'investissements agricoles pour la résilience et la productivité des agriculteurs qui tiennent compte des conditions locales dans les PMA et PDINPA bénéficiaires; **ii)** l'assistance technique et financière visant à améliorer la productivité et les infrastructures agricoles, l'accès aux intrants et au matériel agricole, la mise en place de systèmes d'avertissement rapide, les infrastructures pour l'entreposage et la chaîne d'approvisionnement afin de limiter les pertes de produits alimentaires, et l'établissement d'infrastructures réglementaires (par exemple cadres SPS en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de santé animale par la promotion de l'accès des producteurs aux outils et technologies numériques); **iii)** la formation des agriculteurs et le transfert de technologies à faible coût mais modernes, y compris dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ceux-ci, des semences à rendement élevé et des races d'élevage; et **iv)** l'assistance visant à promouvoir la diversification de la production et la fabrication de produits nutritifs locaux impliquant une prudence financière et des pratiques respectueuses de l'environnement. Les participants ont également estimé que l'aide technique et financière des Membres donateurs et des organisations internationales devait être fournie sous forme de dons ou à des conditions préférentielles afin d'éviter de créer de nouvelles dettes et d'imposer une charge sur leur balance des paiements.

- c. **L'application des règles de l'OMC** était un autre thème mis en avant par plusieurs participants dans leurs réponses à cette question. Certaines propositions portaient en particulier sur une application efficace et transparente des règles existantes ainsi que sur la réforme et l'amélioration des flexibilités prévues dans ces règles. Parmi ces propositions figuraient: **i)** le renforcement des disciplines dans le domaine des restrictions à l'exportation de produits alimentaires; **ii)** la prévention de l'imposition de restrictions et prohibitions à l'exportation en cas de choc lié à la sécurité alimentaire, compte tenu de la sensibilité des PMA et des PDINPA à ces chocs des prix, ou la recherche de moyens permettant de limiter l'exposition des PMA et des PDINPA à de telles mesures, par exemple en se tournant vers des contingents d'exportation plutôt que des interdictions pures et simples, et en s'engageant à mettre en œuvre ces mesures de façon transparente; **iii)** l'exemption, pour les produits alimentaires destinés aux PMA et aux PDINPA, de l'application des restrictions à l'exportation imposées par les Membres, en particulier en cas de grave instabilité alimentaire; **iv)** la mise en œuvre effective des dispositions relatives au TSD prévues par la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation pour ce qui est des délais de remboursement des opérations de financement des exportations en faveur des PMA et des PDINPA, ou l'exemption globale, pour ce financement des exportations, des règles en matière de concurrence à l'exportation; **v)** une dérogation à la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation pour permettre aux PMA et aux PDINPA de financer les importations à un niveau normal; **vi)** la possibilité pour les PMA et les PDINPA de mettre en place un mécanisme de sauvegarde spéciale efficace et opérationnel, et d'accorder un soutien des prix, y compris dans le cadre de programmes de détention de stocks publics; **vii)** l'autorisation de la fourniture de produits alimentaires provenant de stocks publics, de gouvernement à gouvernement, aux pays dans le besoin en temps de crise; **viii)** la facilitation de l'accès des PMA et des PDINPA au financement des importations et aux crédits/garanties à l'importation associés; et **ix)** l'exemption de toute limitation monétaire pour le soutien accordé aux producteurs des PMA et des PDINPA dans le cadre de l'achat de technologies visant à accroître la productivité.
- d. Certains participants ont également mis en avant l'**intégration du commerce** dans les stratégies de résilience en matière de sécurité alimentaire des PMA et PDINPA Membres. La Déclaration de la CM12 sur l'insécurité alimentaire a souligné qu'un commerce des produits agroalimentaires équitable et axé sur le marché, y compris pour les intrants essentiels, jouait un "rôle vital pour ce qui est d'accroître la sécurité alimentaire mondiale". L'importance du respect des règles de l'OMC par les Membres et de l'ouverture des marchés a été mise en avant: sans cela, les PMA et les PDINPA pourraient souffrir de manière disproportionnée des effets négatifs d'une volatilité accrue et d'un accès moins fiable aux produits alimentaires. Quelques participants ont avancé que les PMA et les PDINPA devraient maintenir l'ouverture de leurs marchés en réduisant les droits de

douane, les autres obstacles à l'importation et les coûts du commerce, en particulier en cas de crise alimentaire, pour pouvoir reconstituer efficacement leur approvisionnement national en produits alimentaires. Des marchés ouverts permettaient également aux pays d'adopter une stratégie de diversification des importations. Certains participants ont appelé à soutenir les exportations des PMA et des PDINPA par la réduction des obstacles au commerce érigés à leur encontre, par la fourniture d'une assistance technique pour les aider à se conformer à la réglementation en matière de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires et à avoir ainsi accès à de nouveaux marchés lucratifs, et par la facilitation de la participation en toute connaissance de cause de ces pays aux négociations sur la réforme de l'agriculture. Il a également été recommandé que les mesures commerciales mises en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire soient de nature à faciliter les échanges plutôt que de nature restrictive, et qu'elles n'aient pas d'effets négatifs sur la sécurité alimentaire d'autres Membres. Un participant a cherché à décourager l'application de mesures économiques aux produits, aux intrants, à la logistique et au financement dans le domaine agricole pour faciliter les flux de l'offre internationale de produits alimentaires à moindre coût.

- e. **Une évaluation de l'équilibre entre les genres:** étant donné que les femmes étaient touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il a été proposé d'évaluer le soutien ou d'autres mécanismes en tenant compte des questions de genre pour renforcer la résilience. Il a également été proposé d'accroître la participation des femmes au secteur agricole.

1.15. S'agissant de la dernière partie de la question portant sur les possibles "difficultés", les participants ont souligné les points suivants:

- a. Plusieurs Membres ayant répondu au questionnaire ont évoqué le manque de marge de manœuvre et de ressources financières dont disposaient les PMA et les PDINPA pour investir dans le développement du secteur agricole, et leur incapacité à financer la demande d'importations en raison de difficultés liées à la balance des paiements.
- b. Quelques participants ont mentionné le lien entre le niveau élevé de soutien à l'agriculture et les dommages environnementaux ou les carences nutritionnelles associés et les conséquences sur la santé humaine, y compris pour les intérêts à long terme des PMA et des PDINPA en matière de sécurité alimentaire.
- c. Il a été souligné que la concentration de pouvoir aux mains de grandes sociétés transnationales du secteur agroalimentaire et les pressions exercées au niveau national concernant la politique de la concurrence qui l'accompagnent constituaient des difficultés importantes qu'il faudrait examiner.
- d. Un participant a attiré l'attention sur le problème de la pression budgétaire relative à l'aide publique au développement (APD), de la fréquence et de la gravité croissantes des chocs liés à la sécurité alimentaire, et du manque de renseignements à jour sur la situation et les besoins des PMA et des PDINPA.
- e. Parmi les autres difficultés spécifiques mentionnées dans les réponses figuraient: i) le régime réglementaire de plusieurs Membres qui interdisait la culture ou l'importation de produits génétiquement modifiés, ce qui compromettait leur capacité de rétablir l'approvisionnement alimentaire ou d'adopter des technologies pertinentes; et ii) l'utilisation limitée, par les PMA, du régime d'accès en franchise de droits et sans contingent (régime FDSC) établi par un participant.

1.16. Enfin, quelques participants ont évoqué les travaux menés par des organisations internationales sur le sujet et reconnu que celles-ci pouvaient apporter d'importantes contributions aux discussions du Groupe de travail, tout en évitant les chevauchements avec les travaux menés par le Comité de l'agriculture.

1.5 Avez-vous été en mesure d'examiner régulièrement les notifications NF afin d'obtenir des précisions et des éclaircissements supplémentaires sur les mesures notifiées dans le cadre de la [Décision de Marrakech](#) au titre du processus d'examen du Comité? Quelles mesures pourraient être mises en œuvre pour aider les PMA et les PDINPA Membres à examiner les notifications NF?

1.17. La plupart des PMA et des PDINPA qui ont répondu au questionnaire ont fait part de leur incapacité à examiner régulièrement les notifications NF, ce qui s'expliquait principalement par des contraintes en matière de ressources. Les Membres donateurs qui ont participé ont renvoyé à leurs notifications NF et à leurs pratiques en matière de notification. Certains participants ont exprimé des préoccupations quant au nombre insuffisant de notifications NF présentées dans les délais par les Membres donateurs. Les mesures ci-après ont été proposées dans les réponses des Membres afin de favoriser un examen plus efficace des notifications NF par les PMA et les PDINPA:

- a. **La simplification des prescriptions en matière de notification:** la présentation de renseignements concernant l'aide alimentaire internationale, qui pouvait être réalisée dans le cadre de trois modèles de notification distincts (NF:1, ES:1 et ES:3) et du questionnaire sur la concurrence à l'exportation, devait être simplifiée et les doublons évités. Les discussions actuellement menées au sein du Comité de l'agriculture sur la simplification des prescriptions existantes en matière de notifications concernant la concurrence à l'exportation et de transparence pouvaient figurer parmi les moyens d'atteindre cet objectif proposé. En outre, il faudrait veiller à ce que les prescriptions relatives à la transparence ne soient pas contraignantes à mettre en œuvre pour les PMA et les PDINPA.
- b. **L'harmonisation des pratiques en matière de notification:** pour faciliter l'examen des notifications NF, il conviendrait d'harmoniser les pratiques des Membres donateurs en matière de notifications NF pour ce qui est de la communication de renseignements sur l'aide alimentaire internationale et sur l'assistance technique et financière en ventilant ces données par pays bénéficiaire.
- c. **La fourniture d'une assistance technique par le Secrétariat:** le Secrétariat, aidé le cas échéant par les Membres donateurs, devrait mener régulièrement des activités d'assistance technique, des séances d'information et des ateliers dans les trois langues officielles de l'OMC afin d'aider les PMA et les PDINPA à examiner les renseignements contenus dans les notifications NF des Membres et leurs réponses au questionnaire sur la concurrence à l'exportation. Il pourrait également être utile de fournir des précisions sur le modèle NF, et sur le type de renseignements et le niveau de détail attendus dans les notifications des Membres. Le Secrétariat pourrait établir des rapports périodiques sur les montants de l'aide alimentaire internationale accordée par les Membres donateurs ainsi que sur la part de cette aide alimentaire dans le total des importations, de la consommation et des besoins alimentaires des pays bénéficiaires. Il pourrait également gérer une base de données contenant les renseignements pertinents notifiés.

1.18. Un participant au questionnaire s'est inquiété du fait qu'une aide alimentaire en nature continuait d'être apportée à la place d'une aide en espèces ayant moins d'effets de distorsion des échanges, tandis qu'un autre a avancé que la seule amélioration de la transparence ne renforcerait pas nécessairement la sécurité alimentaire. Un Membre a fait allusion au rôle de la note d'information annuelle du Secrétariat sur les notifications NF publiée dans la série de documents G/AG/W/42/ pour ce qui est d'aider les PMA et les PDINPA à examiner ces notifications. En outre, une suggestion a été faite pour inclure dans cette note d'information un résumé des contributions apportées par les organisations internationales ayant le statut d'observateur s'agissant de leurs activités d'assistance technique et financière en faveur des PMA et des PDINPA.

1.6 Quel est votre avis sur les processus existants en matière de transparence et d'échange de renseignements pour la notification par les Membres de leurs mesures en ce qui concerne les mécanismes prévus au paragraphe 3 de la Décision de Marrakech (aide alimentaire internationale, modalités et conditions de cette aide, assistance technique et financière)? Quelles autres améliorations de ces mécanismes et processus existants pourraient être envisagées, y compris en ce qui concerne les notifications NF et la transparence en matière de concurrence à l'exportation?

1.19. Plusieurs participants ont relevé l'importance que revêtait la transparence afin de garantir une mise en œuvre effective des engagements des Membres; ils ont exprimé des préoccupations quant à l'insuffisance ou au caractère inexact, partiel ou tardif des notifications transmises au Comité de l'agriculture. Un participant a insisté sur l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données pour ce qui est des mécanismes visés au paragraphe 3 de la Décision de Marrakech. Un autre participant a soulevé la question de certains délais irréalistes (90 jours, par exemple) pour la présentation de notifications NF. Outre ceux déjà mentionnés au titre des questions précédentes, les principaux éléments suivants figuraient dans les réponses des Membres à la question n° 6:

- a. La question de la **transparence de l'aide alimentaire internationale** est apparue dans les réponses de plusieurs Membres. Outre les éléments mentionnés ci-dessus concernant la simplification des modèles et l'élimination des doublons existants dans les obligations de transparence, les participants ont souligné les points suivants: **i)** la nécessité de disposer de données sur l'efficacité de l'aide alimentaire; **ii)** la présentation de données concernant l'aide alimentaire par les bénéficiaires; **iii)** la communication de détails supplémentaires par les donateurs concernant le choix des instruments (en nature ou en espèces) et les modalités (canaux bilatéraux ou multilatéraux) de la fourniture de l'aide alimentaire internationale; **iv)** la collaboration fondée sur les systèmes d'information du PAM pour évaluer l'évolution des livraisons mondiales au titre de l'aide alimentaire; et **v)** le renforcement de la communication et de la coordination parmi les acteurs et les organisations concernés.
- b. Plusieurs participants ont indiqué qu'une réponse détaillée au **questionnaire sur la concurrence à l'exportation** pouvait constituer un outil d'amélioration de la transparence en faveur des PMA et des PDINPA, y compris en ce qui concerne l'aide alimentaire internationale. À ce sujet, il a en particulier été suggéré: **i)** de renforcer la participation des Membres pour qu'ils présentent en temps utile des réponses détaillées au questionnaire sur la concurrence à l'exportation, avec l'aide et l'assistance technique de Secrétariat, et; **ii)** de recueillir des renseignements détaillés sur le financement du commerce accordé aux exportations destinées aux PMA et aux PDINPA (crédits à l'exportation, assurance-crédit) et ses conditions, y compris les délais de remboursement.
- c. **L'automatisation des données et le recours aux outils numériques** ont été mentionnés par plusieurs participants, y compris concernant le module relatif au questionnaire AG-IMS sur la concurrence à l'exportation, lancé récemment. Ceux-ci préconisaient d'apporter des améliorations technologiques et numériques aux processus de notification ainsi qu'à la diffusion des renseignements notifiés (comme l'évolution de l'aide alimentaire). Il a été souligné que pour plus de clarté, un langage simplifié et normalisé était nécessaire s'agissant des modèles et des renseignements notifiés.

1.20. Selon un participant, les lacunes existantes en matière de mise en œuvre et de transparence concernant la Décision de Marrakech sur les notifications NF découlaient d'un manque de volonté politique parmi les Membres, et de leur entêtement à établir un lien entre les difficultés des PMA et des PDINPA Membres en matière de sécurité alimentaire et la mise en œuvre du processus de réforme de l'agriculture au titre de l'Accord sur l'agriculture. En parallèle, un autre participant a signalé que la Décision de Marrakech ne constituait peut-être pas un cadre adapté dans lequel inscrire la collaboration en matière de sécurité alimentaire dans un contexte d'intensification récente du soutien à l'agriculture et d'affaiblissement de l'engagement mondial visant la poursuite des réformes, situation qui différait des grandes préoccupations exprimées au moment de l'adoption de la Décision en 1994 qui portaient sur la réforme de l'agriculture et la possible réduction des niveaux de soutien.

1.21. Un participant a relevé que les questions relatives à la transparence devaient être examinées et négociées dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. La question de

l'amélioration de la transparence des restrictions à l'exportation, soulevée antérieurement par plusieurs Membres en réponse à la question n° 4, a été mentionnée par un autre participant qui relevait le rôle déterminant que ces mesures pouvaient jouer en matière d'accès aux produits alimentaires.

1.7 Quelles mesures et mécanismes pratiques pourraient être envisagés pour encourager la coopération avec des organisations internationales et tirer parti de leurs actions en ce qui concerne les mécanismes prévus par la [Décision de Marrakech](#)?

1.22. Plusieurs participants ont salué et encouragé la poursuite de la collaboration, au sein du Comité de l'agriculture, avec plusieurs organisations internationales, en particulier celles qui disposaient du statut d'observateur auprès du Comité. Dans leurs réponses, les Membres ont remercié les organisations internationales pour les contributions détaillées qu'elles avaient transmises au Comité de l'agriculture, et ils ont demandé au Secrétariat de réfléchir à des moyens d'améliorer la diffusion de ces rapports, éventuellement en regroupant les différentes contributions dans un seul document. D'autres mécanismes de coopération et de coordination existants ont également été spécifiquement mentionnés, comme le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et les Déclarations conjointes de chefs d'institution sur l'évolution de la sécurité alimentaire. Les suggestions des participants portant spécifiquement sur le renforcement de la coopération avec les organisations internationales, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pouvaient être classées en quatre grandes catégories:

- a. La **surveillance du marché** visant à améliorer la transparence en matière de production, de prix, de stocks et d'échanges pour mieux éclairer les mesures prises par les gouvernements a été désignée comme un moyen important de renforcer la collaboration avec les organisations internationales. Citant diverses sources de données et initiatives (AMIS, Initiative Main dans la main de la FAO, etc.), une proposition indiquait que les organisations internationales pourraient envisager de mettre en place une plate-forme unique qui regrouperait les statistiques liées à la sécurité alimentaire présentant un intérêt pour les PMA et les PDINPA. Les PMA et les PDINPA pourraient participer à ce processus et être sollicités afin d'exprimer leurs besoins en matière de données dans le cadre de la conception d'une telle plate-forme mondiale pour la sécurité alimentaire.
- b. Le **financement en cas de choc des prix** a été mentionné dans plusieurs réponses comme l'un des domaines ciblés par la collaboration avec les organisations internationales. Les Membres ayant répondu au questionnaire ont renvoyé au paragraphe 5 de la Décision de Marrakech concernant les difficultés à court terme rencontrées par les PMA et les PDINPA pour financer des niveaux normaux d'importations commerciales de produits alimentaires de base. Les participants ont également recommandé de ménager des conditions de financement souples pour les PMA et les PDINPA en temps de crise. Un participant a demandé un bilan des fonds et ressources financières disponibles auprès des institutions financières internationales, sur lesquels les PMA et les PDINPA pouvaient compter, pour financer des niveaux normaux d'importations commerciales. Un autre a proposé d'engager une coordination avec des institutions financières internationales ou régionales en vue de créer un fonds spécial pour l'agriculture afin d'améliorer les capacités de production agricole.
- c. Les participants ont également mis en avant le **renforcement des capacités par l'intermédiaire d'orientations stratégiques et d'un partage des connaissances** dans le domaine de la sécurité alimentaire et des nouveaux défis comme les changements climatiques. Plus particulièrement, dans le cadre du programme de travail en cours prévu au paragraphe 8, plusieurs participants ont encouragé les organisations internationales compétentes à contribuer aux discussions du Comité de l'agriculture sur les domaines thématiques convenus dans le document G/AG/35, éventuellement en organisant des ateliers spécifiques à l'OMC. Les organisations internationales étaient également invitées à transmettre au Comité de l'agriculture des renseignements sur leurs activités d'assistance technique dans le domaine de la sécurité alimentaire. Un participant a indiqué que les conseils en matière de politiques formulés par les organisations internationales devaient être cohérents avec le processus d'élaboration des règles dans le cadre de l'OMC. Une collaboration plus étroite avec les organisations internationales dans les domaines de la politique et de la recherche a aussi été soulignée; les suggestions spécifiques à cet égard comprenaient des échanges avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole

internationale (CGIAR) et la FAO concernant la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En outre, un participant a évoqué le soutien et l'assistance que les organisations internationales pouvaient fournir aux pays pour ce qui est de mettre au point des plans nationaux de développement de l'agriculture. Par ailleurs, il a été suggéré que le Secrétariat de l'OMC examine la possibilité d'organiser régulièrement des séminaires conjoints avec des organisations internationales et le milieu universitaire au sujet de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de l'amélioration de la préparation destinée à faire face à de futures crises liées à la sécurité alimentaire.

- d. Des **mesures de réponse rapide coordonnées en temps de crise** ont été désignées par plusieurs participants comme un autre domaine de collaboration avec les organisations internationales. Ces organisations devraient également mettre au point des outils d'alerte rapide en cas d'insécurité alimentaire pour permettre une préparation en temps utile et des réponses appropriées. Les réponses des Membres contenaient des propositions spécifiques comme une coordination entre les organisations internationales en matière d'aide alimentaire et l'établissement d'un partenariat avec le secteur privé et d'autres parties prenantes afin de maintenir des stocks alimentaires mondiaux d'urgence. De surcroît, il a été suggéré d'explorer des solutions pour accroître le financement international pour l'achat de produits alimentaires par l'intermédiaire d'institutions multilatérales.
-